

## Extrait du registre des Délibérations

### **Séance du 17 décembre 2025**

#### **Convocation : 12 décembre 2025 - Date d'affichage : 12 décembre 2025**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures à Tramayes - salle des fêtes.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Michèle DORIN
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de <b>TRAMAYES</b>	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), Mme Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT, Mme Chantal WALLUT à M. Jean-Michel ROZIER

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Michel MAYA**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), Mme Maud GAND, M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Lionel CABATON (Verosvres)

### **Réhabilitation du bâtiment communautaire situé à Dompierre-les-Ormes**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

**Avenants aux marchés de travaux**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2024-61 du 6 novembre 2024 attribuant le marché de travaux relatif à rénovation du bâtiment communautaire situé ZI Genève Océan à Dompierre les Ormes aux entreprises attributaires,

CONSIDERANT la nécessité de conclure des avenants au marché de travaux de réhabilitation du bâtiment communautaire, et notamment avec les entreprises titulaires des lots 2, 3, 4 et 5 afin de prendre en compte les modifications techniques intervenues en cours de réalisation,

**Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

➤ **DECIDE** de conclure les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment communautaire, fixant les nouveaux montants des marchés comme suit :

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Désignation du lot</b>	<b>Montant initial du marché en €HT</b>	<b>Montant de l'avenant en €HT</b>	<b>Nouveau montant du marché en €HT</b>
M2C	Lot n°2 : Maçonnerie – Gros Oeuvre	128 652.04	11 536.59	140 188.63
CM MONT	Lot n°3 : Charpente métallique - Bardage	288 155.00	-14 629.80	273 525.20
DAZY	Lot n°4 : Couverture bacs acier - Etanchéité	298 327.82	-7 390.36	290 937.46
GRESSARD	Lot n°5 : Ossature bois	282 537.99	-19 506.00	263 031.99

➤ **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Communauté de Communes,

➤ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
Rémy MARTINOT